

STREAMWIDE
Société anonyme
Au capital de 302.996,80 euros
Siège social: 84, rue d'Hauteville
75010 Paris

434 188 660 R.C.S. Paris

AVIS DE CONVOCATION

Cher Titulaire,

En votre qualité de titulaire de bons de souscription d'actions 3 ("**Titulaire de BSA 3**") de la société STREAMWIDE (la "**Société**"), nous avons l'honneur de vous informer qu'une assemblée générale des Titulaires de BSA 3 se tiendra dans les locaux de la Société, situés 84, rue d'Hauteville, 75010 Paris, le :

22 juin 2018 à 10 heures 30,

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport du conseil d'administration,
- désignation du représentant de la masse, fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération,
- fixation du lieu où sont déposés la feuille de présence et le procès-verbal de la présente assemblée,
- prorogation de la période d'exercice des BSA 3 émis par l'assemblée générale extraordinaire en date du 19 juin 2015 (Code ISIN FR0012790756),
- pouvoirs pour formalités.

Nous espérons votre présence, mais au cas où vous ne pourriez pas assister personnellement à cette assemblée, vous pourrez vous procurer au siège social un document unique de vote par correspondance ou par procuration.

Vous pouvez donner procuration au mandataire de votre choix, à l'exception des gérants, administrateurs, directeurs généraux, commissaires aux comptes ou salariés de la Société ainsi que leurs ascendants, descendants et conjoint, ou des personnes auxquelles l'exercice de la profession de banquier est interdit ou qui sont déchues du droit de diriger, d'administrer ou de gérer une société à titre quelconque.

Votre demande doit être faite par écrit et parvenir à la Société six jours au moins avant la date prévue de l'assemblée (art. R. 225-75 du Code de commerce).

En aucun cas vous ne pourrez retourner à la Société un document portant à la fois une indication de procuration et des indications de vote par correspondance.

Nous vous prions d'agréer, Cher Titulaire de BSA 3, l'assurance de nos salutations distinguées.

STREAMWIDE
Société anonyme
Au capital de 302.996,80 euros
Siège social : 84, rue d'Hauteville
75010 PARIS

R.C.S. Paris 434 188 660

**TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE DES TITULAIRES
DE BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS (LES "BSA 3") EMIS PAR L'ASSEMBLEE
GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 19 JUIN 2015
EN DATE DU 22 JUIN 2018**

PREMIERE RESOLUTION

Désignation du représentant de la masse, fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des termes du rapport du conseil d'administration, décide de nommer, en qualité de représentant de la masse, Monsieur Paul CORBEL, né le 11 avril 1957, de nationalité française, demeurant 12 rue du docteur Roux 91370 Verrières Le Buisson, pour une durée illimitée.

L'assemblée générale prend acte que les pouvoirs du représentant de la masse sont fixés par les articles L.228-53 à L.228-55 du Code de commerce. Il ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions de représentant de la masse.

DEUXIEME RESOLUTION

Fixation du lieu où sont déposés la feuille de présence et le procès-verbal de la présente assemblée

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des termes du rapport du conseil d'administration, décide que la Masse sera domiciliée au siège social de la Société.

En conséquence, la feuille de présence et le procès-verbal de la présente assemblée resteront déposés au siège social de la Société.

En cas de convocation de l'assemblée de la Masse, les Titulaires de BSA 3 seront réunis au siège social de la Société ou en tout autre lieu fixé dans les avis de convocation. Les avis de convocation aux assemblées générales de la Masse seront adressés aux Titulaires de BSA 3 aux frais de la Société dans les conditions légales en vigueur.

Les décisions prises par l'assemblée générale de la Masse des Titulaires de BSA 3 présents ou représentés lors de l'assemblée de la Masse concernée seront prises conformément à la loi et aux règlements.

TROISIEME RESOLUTION

Prorogation de la période d'exercice des BSA 3 émis par l'assemblée générale extraordinaire en date du 19 juin 2015 (Code ISIN FR0012790756)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des termes du rapport du Conseil d'administration :

rappelle que l'assemblée générale extraordinaire du 19 juin 2015 conformément aux vingt-deuxième et vingt-troisième résolutions à procéder à l'émission globale de 322.500 bons de souscriptions d'actions (les "**BSA 3**"), étant précisé que l'émission des BSA 3 à titre onéreux à l'intention de personnes dénommées a fait l'objet d'un avis aux actionnaires publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n°76 en date du 26 juin 2015,

décide de proroger la période d'exercice des BSA 3 non exercés et encore en vigueur à ce jour en reportant leur date limite d'exercice, initialement fixée au 1^{er} juillet 2018 à minuit inclus au 1^{er} juillet 2021 à minuit inclus,

décide que cette modification prendra effet à compter de ce jour,

prend acte que les autres caractéristiques des BSA 3 non exercés et encore en vigueur à ce jour, telles que précédemment arrêtés par le conseil d'administration, en ce compris notamment le prix d'exercice, la parité d'exercice des BSA 3 non exercés et encore en vigueur à ce jour, demeurent inchangées,

QUATRIEME RESOLUTION

Pouvoirs en vue des formalités

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes ou à La Loi à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

* * *
*

STREAMWIDE
Société anonyme
Au capital de 302.996,80 euros
Siège social : 84, rue d'Hauteville
75010 PARIS

R.C.S. Paris 434 188 660

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PRESENTE A
L'ASSEMBLEE GENERALE DES TITULAIRES DE BONS DE SOUSCRIPTION
D' ACTIONS EMIS PAR L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 19 JUIN
2015 (LES "BSA 3") EN DATE DU 22 JUIN 2018**

Chers Titulaires,

En application des dispositions légales et statutaires, nous vous avons réunis en assemblée générale des titulaires des bons de souscription d'actions (les "**BSA 3**") émis par l'assemblée générale extraordinaire en date du 19 juin 2015 (les "**Titulaires de BSA 3**") de la société STREAMWIDE (la "**Société**") à l'effet de soumettre à votre approbation les opérations suivantes :

- proposition de désignation du représentant de la masse, fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération,
- proposition de fixation du lieu où sont déposés la feuille de présence et le procès-verbal de la présente assemblée,
- proposition de prorogation de la période d'exercice des BSA 3 émis par l'assemblée générale extraordinaire en date du 19 juin 2015 (Code ISIN FR0012790756),
- pouvoirs pour formalités.

Le rapport du Président de la Société et du commissaire aux comptes ont été tenu à votre disposition dans les délais légaux.

1. Proposition de désignation du représentant de la masse, fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération

Nous vous proposons de nommer, pour une durée illimitée, en qualité de représentant de la masse, Monsieur Paul CORBEL, né le 11 avril 1957, de nationalité française, demeurant 12 rue du docteur Roux 91370 Verrières Le Buisson.

Nous vous précisons que Monsieur Paul CORBEL ne présente aucune des incompatibilités prévues par l'article L. 228-49 du Code de commerce.

En qualité de représentant de la masse, il aura, sans restriction ni réserve, le pouvoir d'accomplir au nom de la masse des Titulaires de BSA 3 qu'il représente tous les actes de gestion pour la défense des intérêts de ces derniers.

Nous vous rappelons que les pouvoirs du représentant de la masse sont fixés par les articles L.228-53 à L.228-55, L.228-83 et suivants, L.236-15 et L.236-19 du Code de commerce et par les articles R.228-84 et R.236-8 du Code de commerce. Il ne percevrait aucune rémunération au titre de ses fonctions de représentant de la masse.

Conformément à l'article R. 228-61 du Code de commerce, si vous acceptez la présente nomination de Monsieur Paul CORBEL, la décision de nomination de votre assemblée sera publiée dans un journal d'annonce légal ainsi qu'au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO).

2. Proposition de fixation du lieu où sont déposés la feuille de présence et le procès-verbal de la présente assemblée

Nous vous proposons également de décider que la Masse sera domiciliée au siège social de la Société.

En conséquence, la feuille de présence et le procès-verbal de la présente assemblée resteront déposés au siège social de la Société.

En cas de convocation de l'assemblée de la Masse, les Titulaires de BSA 3 seront réunis au siège social de la Société ou en tout autre lieu fixé dans les avis de convocation. Les avis de convocation aux assemblées générales de la Masse seront adressés dans les conditions fixées par la loi aux Titulaires de BSA 3 aux frais de la Société.

Les décisions prises par l'assemblée générale de la Masse des Titulaires de BSA 3 présents ou représentés lors de l'assemblée de la Masse concernée seront prises conformément à la loi et aux règlements.

3. Proposition de prorogation de la période d'exercice des BSA 3 émis par l'assemblée générale extraordinaire en date du 19 juin 2015

Nous vous rappelons que l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire en date du 19 juin 2015 a décidé, lors des vingt-deuxième et vingt-troisième résolutions, de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission et l'attribution de 322.500 bons de souscription d'actions (les "BSA 3") au profit de cinq personnes dénommées, et de fixer la période d'exercice des BSA 3 jusqu'au 1^{er} juillet 2018.

Nous vous rappelons que les émissions des BSA2 et BSA3 en juin 2015 avaient pour objectifs principaux (i) de fidéliser et d'attirer de nouveaux talents et (ii) d'associer les cadres dirigeants de la Société et des sociétés affiliés à la croissance future.

Si les projets de développement des produits et des nouvelles solutions ont été suivis avec succès, les nouveaux marchés adressés par la Société tardent à se formaliser et à se concrétiser.

Cependant, les perspectives restent fortes et encourageantes.

Ainsi, et dans un but de renforcer la participation salariale dans le capital de la Société, nous vous proposons de proroger la période d'exercice des BSA 3 non exercés et encore en vigueur à ce jour en reportant leur date limite d'exercice, initialement fixée au 1^{er} juillet 2018 à minuit inclus au 1^{er} juillet 2021 à minuit inclus.

Cette modification prendra effet à compter de la date de levée de la condition suspensive, à savoir à l'issue de l'assemblée générale des titulaires de BSA 3.

Les autres caractéristiques des BSA 3 non exercés et encore en vigueur à ce jour, telles que précédemment arrêtés par le conseil d'administration, en ce compris notamment le prix d'exercice, la parité d'exercice des BSA 3, demeurent inchangées.

4. Projet de pouvoir pour formalités

Afin de faciliter la mise en œuvre des formalités légales de publicité et de dépôt au greffe du Tribunal de Commerce de Paris résultant de la réalisation des opérations en faveur desquelles nous vous proposons de voter, nous vous demandons de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de l'assemblée générale ou à La Loi pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

* * *
*

Nous espérons que ces opérations, qui vont dans le sens des intérêts de votre Société recueilleront votre approbation et nous demandons de voter en faveur de l'ensemble des résolutions proposées.

Le Conseil d'administration

STREAMWIDE
Société anonyme
Au capital de 302.996,80 euros
Siège social : 84, rue d'Hauteville
75010 PARIS

R.C.S. Paris 434 188 660

P O U V O I R

Je soussigné _____,
I, the undersigned

demeurant _____,
residing

agissant en qualité de titulaire de bons de souscription émis par l'assemblée générale extraordinaire en date du 19 juin 2015 (les "**BSA3**") de la société **STREAMWIDE**, société anonyme au capital de 302.996,80 euros, dont le siège social est situé 84, rue d'Hauteville, 75010 Paris, identifiée sous le n°434 188 660 R.C.S. Paris (la "**Société**"),
acting as holder of the share subscription warrant issued by the extraordinary general shareholders meeting dated 19 June 2015 (the "BSA3") of STREAMWIDE, société anonyme with a share capital of EUR 302,996.80, the registered office of which is located at 84, rue d'Hauteville, 75010 Paris, incorporated under the number 434 188 662 on the Paris Companies and Trade Register (the "Company"),

Propriétaire de _____ BSA3 de la Société,
Owner of

Ouvrant droit à _____ voix,
Entitling

constitue pour mandataire _____
appoints as representative

pour me représenter à la réunion de l'Assemblée Générale des titulaires de BSA3 de la Société convoquée pour le **22 juin 2018 à 10 heures 30** au siège social de la Société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

in order to represent myself at the general holders' meeting of the Company convened on 22 June 2018 at 10:30 a.m (local time) in the registered office of the Company, in order to consider the following agenda:

- lecture du rapport du conseil d'administration,
presentation of the board of director's report,
- désignation du représentant de la masse, fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération,
appointment of the representative of the body, fixation of his powers and his remuneration,
- fixation du lieu où sont déposés la feuille de présence et le procès-verbal de la présente assemblée,
fixation of the place where the attendance sheet and the minutes of the present meeting will be filed,

- prorogation de la période d'exercice des BSA 3 émis par l'assemblée générale extraordinaire en date du 19 juin 2015 (Code ISIN FR0012790756),
extension of the exercise period of the BSA 3 issued by the extraordinary general shareholders' meeting dated 19 June 2015 (Code ISIN FR0012790756),
- pouvoirs pour formalités.
powers to carry out the legal formalities.

En conséquence, assister à la réunion, signer la feuille de présence et toutes les autres pièces, prendre part aux délibérations, émettre tous votes et généralement faire le nécessaire.

And therefore to attend the meeting, sign the attendance sheet and all other documents, take part in the discussion, vote, and generally carry out all that is necessary.

Le présent pouvoir conservera tous ses effets pour toutes assemblées successivement réunies à l'effet de délibérer sur les mêmes questions en cas de remise pour défaut de quorum ou toute autre cause.

The present power will keep its effect for all future meetings convened in order to deliberate on the same issues in the event that the meeting could not be held due to absence of quorum or any other reason.

Nous vous indiquons que, conformément à l'article R.225-81 du Code de commerce, si la procuration est renvoyée à la Société sans indication de mandataire, le président de l'assemblée générale émettra au nom de l'actionnaire un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tout autre projet.

The present power will keep its effect for all future meetings convened in order to deliberate on the same issues in the event that the meeting could not be held due to absence of quorum or any other reason.

Fait à _____, le _____

1

2

¹ Faire précéder la signature de la mention manuscrite suivante : "*Bon pour pouvoir*".

Please hand write: "Bon pour pouvoir" prior to signing

² Faire précéder la signature de la mention manuscrite : "*Bon pour acceptation de pouvoir*".

Please hand-write "Bon pour acceptation de pouvoir" prior to signing.